

MENTIONS LEGALES

Taux sur base annuelle, susceptibles d'être modifiées à tout moment par Santander Consumer Bank. Cependant, le taux de la prime de fidélité en vigueur au moment du versement ou du début d'une nouvelle période reste inchangé pendant 12 mois.

Les Comptes **Vision** et **Vision+** sont soumis au précompte mobilier en vigueur. Le précompte mobilier n'est pas dû sur la première tranche d'intérêts (à concurrence d'un plafond de 990 € pour l'année de revenus 2020), perçus par compte, par personne physique résidente en Belgique et par année. Ce montant est doublé pour les comptes ouverts au nom de conjoints mariés ou cohabitants légaux (soit un plafond de 1.980 € pour l'année de revenus 2020). Le précompte mobilier est de 15% pour tout intérêt qui dépasse le plafond. Il est retenu à la source automatiquement par Santander Consumer Bank. Si un client dispose de plusieurs comptes d'épargne, il est tenu de reprendre dans sa déclaration fiscale les intérêts perçus au-delà du plafond et qui n'ont pas été soumis au précompte mobilier.

Les modifications des taux d'intérêt pourront s'appliquer immédiatement et sans préavis. Toute modification (dont le taux d'intérêt de base et le taux de la prime de fidélité) sera publiée sur le site www.santanderconsumerbank.be et dans le [document d'Informations clés pour l'épargnant du compte d'épargne réglementé Vision](#) ou dans le [document d'Informations clés pour l'épargnant du compte d'épargne réglementé Vision+](#) et sera envoyée aux clients par courrier électronique.

Les comptes d'épargnes Vision et Vision+ sont des produits et services proposés par Santander Consumer Bank SA et mis à disposition de ses clients exclusivement via le site internet sécurisé de www.santanderconsumerbank.com

Santander Consumer Bank se réserve le droit de compléter, modifier ou supprimer à tout moment les conditions générales, les conditions et tarifs et les produits.

Pour plus d'informations :

- [Conditions générales](#)
- [Tarifs](#)
- [Document d'Informations clés pour l'épargnant Vision](#)
- [Document d'Informations clés pour l'épargnant Vision+](#)
- [Fiche d'information sur la protection des dépôts](#)
- [Politique de protection de la vie privée](#)

Santander Consumer Bank SA se réserve le droit de compléter, modifier ou supprimer à tout moment les Conditions générales, les Conditions et Tarifs et les produits

En cas de faillite ou de risque de faillite de l'institution financière, le client risque de perdre son épargne ou d'être soumis à une diminution /conversion en actions (Bail-in) pour la partie supérieure à € 100.000 euros. Les avoirs déposés auprès de Santander Consumer Bank bénéficient du système légal de garantie des dépôts appliqué par la Banque pour un montant de € 100.000 par titulaire de compte et par banque. Pour plus d'informations : <http://fondsdegarantie.belgium.be/fr>

Notre banque utilise les marques déposées Santander Vision et Vision+.